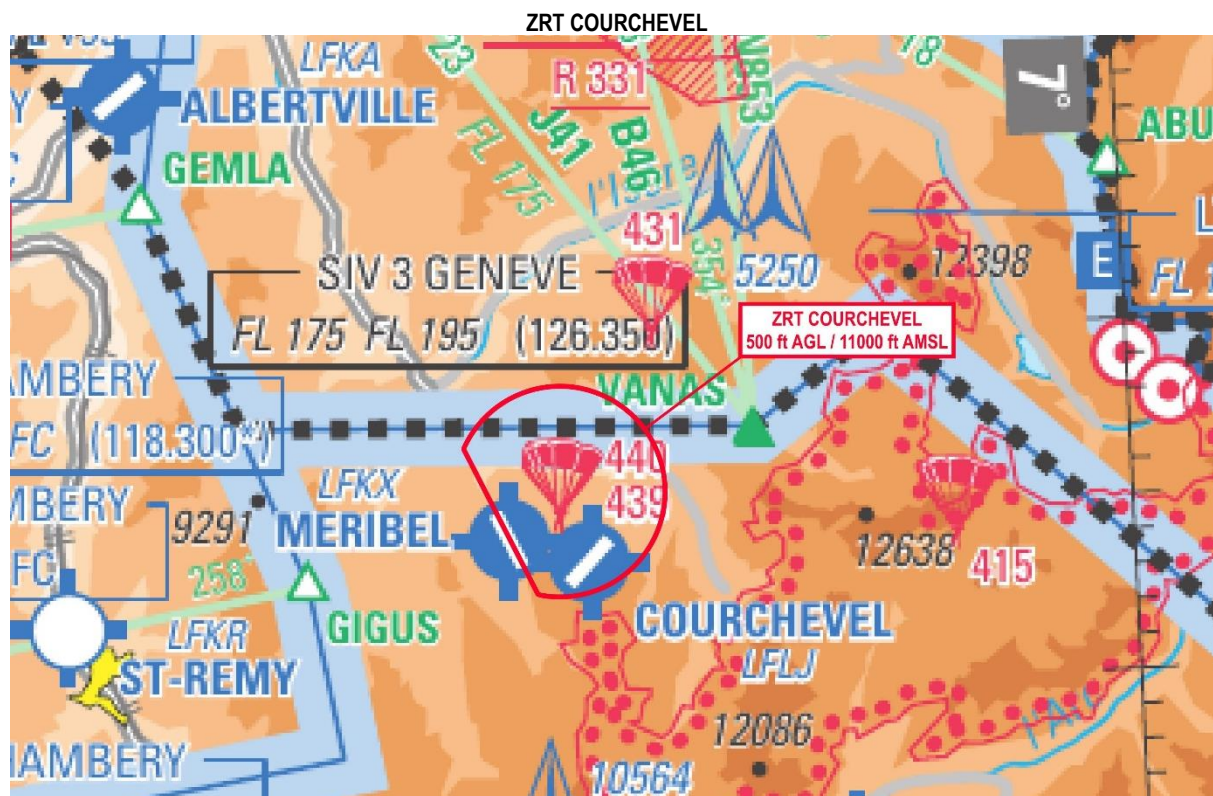


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire pour une manifestation aérienne dans le cadre de la coupe du monde de saut à ski dans la région de Courchevel

En vigueur : Du 12 au 14 août 2024

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Courchevel LFLJ, Méribel LFKX



Extrait carte 1/1 000 000 SIA – Édition 1-2024

ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne (coupe du monde de saut à ski)	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT COURCHEVEL activable : - le 12 août 2024 : 0800-SS+30 - les 13 et 14 août 2024 : 1200-SS+30	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de : - COURCHEVEL INFO : 120.080 MHz - MERIBEL A/A : 118.755 MHz - MARSEILLE INFO : 124.500 MHz	
GESTIONNAIRE	
Directeur des vols	
STATUT	
Zone réglementée temporaire activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.	

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG, CAM :**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs suivants :

- aéronefs participant à la manifestation,
- aéronefs autorisés par la direction des vols,
- aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de lutte contre les feux de forêts, de douane, de police et de sûreté aérienne, ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact et accord du directeur des vols.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par les organismes habituels

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT COURCHEVEL**Limites latérales

45° 22' 55.70"N – 006° 35' 45.72"E

45° 27' 09.18"N – 006° 33' 01.33"E

Arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 45° 25' 49.15"N – 006° 36' 50.31"E

45° 22' 55.70"N – 006° 35' 45.72"E

Limites verticales

500 ft AGL / 11000 ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Activités de parachutages N°439 et 440 suspendues.

Arrivées sur Méribel LFKX par la Tania suspendues.

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 85 40 06 98

Directeur des vols adjoint : 06 45 47 39 30